



COMITÉ SYNDICAL DU LUNDI 28 MARS 2022

DÉLIBÉRATION N° 2022-36

FINANCES

21 – Approbation du Compte Administratif de l'année 2021 - Budget annexe relatif au SAGE Croult-Enghien-Vieille Mer

Le Comité du Syndicat Mixte pour l'Aménagement Hydraulique des Vallées du Croult et du Petit Rosne, légalement convoqué le mardi 22 mars 2022, s'est réuni le lundi 28 mars 2022 à l'Espace culturel la Tuilerie, 8 Rue André Berson - 95470 SAINT-WITZ, sous la Présidence de Benoit JIMENEZ, Président du Syndicat.

L'an deux mille vingt-deux, le lundi vingt-huit mars à neuf heures,

Date de la convocation : Le mardi 22 mars 2022

Nombre de délégués titulaires en exercice : 70

Nombre de délégués suppléants en exercice : 70

Nombre de délégués formant le quorum minimum : 24

Président de séance : Benoit JIMENEZ

Secrétaire de séance : Jean-Michel DUBOIS

Nombre de présents : (38)

Dont (38) présent(e)s avec droit de vote formant le quorum

CAPV : Philippe FEUGERE (Andilly), Joëlle POTIER et Pascal TESSÉ (Bouffémont), Charles ABEHASSERA (Domont), Jean-Robert POLLET (Ézanville), Jean-Pierre LECHAPTOIS et Sylvain MAURAY (Moisselles), Blandine WALSH DE SERRANT (Piscop)

CARPF : Tony FIDAN et Joël DELCAMBRE (Arnouville), Francis MALLARD et Marie-Claude CALAS (Bouqueval), Jean-René FAIVRE (Écouen), Mouhammad ABDOL (Épiais-lès-Louvres), Roland PY et Patrice SAUBATTE (Fontenay-en-Parisis), Benoit JIMENEZ (Garges-lès-Gonesse), Jean-Michel DUBOIS et Claude TIBI (Gonesse), Didier GUEVEL et Marcel HINIEU (Le Plessis-Gassot), Christian CHOCHOIS et Bertrand KOVAC (Le Thillay), Eddy THOREAU et Pedro TRAVISCO (Louvres), Nicole BERGERAT et Jean-Jacques PERCHAT (Puisseux-en-France), François CARRETTE (Roissy-en-France) Jean-Charles BOCQUET et Gérard DRÉVILLE (Saint-Witz), Sylvain LASSONDE (Sarcelles), Alain GOLETTA et Lionel LECUYER (Vémars), Cathy CAUCHIE (Villeron), Maurice MAQUIN et Léon EDART (Villiers-le-Bel)

CCCPF : Christiane AKNOUCHE (Baillet-en-France), Stéphane BECQUET (Mareil-en-France)

Absent(e)s et représenté(e)s : (6)

CAPV : Valério MACCAGNAN (Attainville) a donné pouvoir à Jean-Pierre LECHAPTOIS (Moisselles)
Zoheir AICHOUCHE (Piscop) a donné pouvoir à Blandine WALSH DE SERRANT (Piscop)

CARPF : Martine BIDEL (Le Mesnil-Aubry) a donné pouvoir à Nicole BERGERAT (Puisseux-en-France)
Navaz MOUHAMADALY (Sarcelles) a donné pouvoir à Sylvain LASSONDE (Sarcelles)

CCCPF : Jean-Claude LAINE (Baillet-en-France) a donné pouvoir à Christiane AKNOUCHE (Baillet-en-France)
Laurence CARTIER-BOISTARD (Montsourt) a donné pouvoir à Christiane AKNOUCHE (Baillet-en-France)

Présent(e)s sans droit de vote : (0)

FINANCES

21 – Approbation du Compte Administratif de l'année 2021 - Budget annexe relatif au SAGE Croult-Enghien-Vieille Mer

EXPOSÉ DES MOTIFS

Le Compte Administratif du budget annexe SAGE Croult Enghien Vieille Mer de l'exercice 2021 est arrêté comme suit :

	Fonctionnement	Investissement	Total
Recettes	121 261,38 €	92 563,33 €	213 824,71 €
Dépenses	155 323,02 €	74 668,60 €	229 991,62 €
Résultat de l'exercice	-34 061,64 €	17 894,73 €	-16 166,91 €
Résultat antérieur	1 175,71 €	140 908,42 €	142 084,13 €
Résultat total	-32 885,93 €	158 803,15 €	125 917,22 €

CECI EXPOSÉ

Le Comité Syndical,

Après avoir entendu le rapport de Claude TIBI,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'instruction budgétaire M. 14,

Vu la délibération du 22 mars 2021 approuvant le budget annexe SAGE Croult-Enghien-Vieille Mer de l'année 2021,

Considérant les conditions d'exécution du budget de l'exercice,

LE COMITÉ SYNDICAL DÉLIBÈRE ET, À L'UNANIMITÉ DES SUFFRAGES, APRÈS QUE LE PRÉSIDENT AIT QUITTÉ LA SÉANCE ET SOUS LA PRÉSIDENTE DE CLAUDE TIBI :

- 1- **Adopte** le Compte Administratif du budget annexe SAGE Croult Enghien Vieille Mer de l'exercice 2021, arrêté comme suit :

	Fonctionnement	Investissement	Total
Recettes	121 261,38 €	92 563,33 €	213 824,71 €
Dépenses	155 323,02 €	74 668,60 €	229 991,62 €
Résultat de l'exercice	-34 061,64 €	17 894,73 €	-16 166,91 €
Résultat antérieur	1 175,71 €	140 908,42 €	142 084,13 €
Résultat total	-32 885,93 €	158 803,15 €	125 917,22 €

- 2- **Et autorise** le Président à signer tous les actes relatifs à ce compte administratif.

À BONNÈUIL-EN-FRANCE, le lundi 28 mars 2022,

Benoit JIMENEZ

Président du Syndicat
Maire de GARGES-LES-GONNESSE.



Le Président du SIAH certifie le caractère exécutoire de la présente délibération, transmise au contrôle de légalité le : - 4 AVR. 2022

Affichée le :

Retirée le : - 4 AVR. 2022